

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Communautaire**  
**de la communauté de communes de l'ATREBATIE**  
**Département du Pas de Calais**  
**Arrondissement d'Arras**

Nombre des membres  
 en exercice : 46

L'an deux mille huit, le 28 février à 20h00.

Nombre de membres  
 Présents : 33

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Guillemant s'est réuni en salle polyvalente de Berles-Monchel sur convocation du 20 février 2008.  
 Présents les membres en exercice.

Nombre de membres  
 Votants : 40

Excusés ayant donné pouvoir : Mr Crépin ayant donné pouvoir à Mr Frammery, Mr Hermant ayant donné pouvoir à Mr Desailly, Mr Fauquemberghe ayant donné pouvoir à Mr Théret, Mr Soyer ayant donné pouvoir à Mr Jacques Thellier, Mr Roger Thellier ayant donné pouvoir à Mr Wacheux, Mr Rogiez ayant donné pouvoir à Mr Mayeur, Mr Vaesen ayant donné pouvoir à Mr Deneux .

Excusé : Mr Guy Martin.

**Objet de la délibération**

**Contribution aux ordures ménagères pour 2008**

Monsieur Henri HOGUET est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente les éléments fiscaux concernant le financement des ordures ménagères.

Il rappelle que la Communauté de Communes de l'Atrébatie a contribué à la facturation des ordures ménagères pour l'année 2007 à hauteur de 14.72 %.

Le Président propose de maintenir le taux de contribution de la Communauté de Communes à 14.72 % afin d'éviter les fluctuations de taux.

Après délibération, les membres du conseil communautaire décident de valider le maintien du taux de contribution de la Communauté de Communes à la facturation des ordures ménagères à hauteur de 14.72%.

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**  
 DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
 ET DES AFFAIRES JURIDIQUES  
 Bureau du Contrôle Administratif  
 des Collectivités Locales

Reçu le : 20 JUIN 2008



Le Président  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 81 rue d'Arras  
 Pierre-GUILLEMANT  
 TEL 03 21 59 34 59

*(Handwritten initials and signature over the stamp)*

Acte rendu exécutoire ce jour

Transmission en préfecture et affichage ce jour.

HERMAVILLE le 29 février 2008.

